

Modalités de mise en œuvre

L'intercommunalité, chef de file

Le rôle de l'intercommunalité est réaffirmé dans la réforme de la politique de la ville. Elle développe actuellement son futur contrat de ville avec les villes et l'ensemble des acteurs.

Les projets seront priorisés avec l'intercommunalité et selon le périmètre géographique retenu par elle dans le cadre de son projet de territoire.

Le calendrier

Les dossiers complets devront être déposés au plus tard le 23 janvier 2015.

Un contact préalable avec les techniciens des villes et de l'intercommunalité est indispensable afin de vérifier que votre projet répond aux objectifs du territoire (Contrat de ville et projet de territoire).

→ une fiche synthétique devra être déposée au plus tard le 1er décembre auprès de votre intercommunalité afin de vérifier la conformité de votre projet aux attentes locales.

→ une grille d'analyse établie par la Région et l'intercommunalité sera à votre disposition (indicateurs et critères).

Jurys territoriaux et régional

Les jurys territoriaux réuniront élus de l'intercommunalité et élus de la Région afin de veiller à la cohérence des projets avec la stratégie du territoire et les priorités régionales. Les prises de décision seront concertées eu égard à la qualité des projets et aux enveloppes financières mobilisables.

Les projets qui ne peuvent être examinés par des jurys locaux seront étudiés en jury régional.

Critères de sélection des projets

- La qualité et l'inventivité du projet ;
- la mobilisation des habitants : co-construction et portage du projet ,
- Le partenariat mobilisé (projet intégré dans la dynamique de cohésion sociale, création d'espaces d'échanges, mobilisation et modes d'implication des habitants)
- La mise en réseau des opérateurs et de leurs actions (capacité de diffusion de l'action, de qualification...) ainsi que de nouvelles coopérations encouragées;
- La gouvernance et l'évaluation du projet.
- Les projets financés par le Conseil régional Nord – Pas de Calais au titre du programme d'activité des structures ne peuvent faire l'objet d'un cofinancement supplémentaire dans le cadre de la stratégie développement social durable des territoires que si ceux-ci démontrent un réel besoin non couvert par l'activité propre de la structure.



DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DES TERRITOIRES : Cadre d'intervention de la Région Nord Pas de Calais

La Région Nord – Pas de Calais est engagée, à travers le Schéma Régional d'Aménagement Durable des Territoires (SRADDT), à veiller aux enjeux d'Égalité des territoires et à promouvoir le bien être et le mieux vivre ensemble.

La Région Nord – Pas de Calais propose une démarche de développement social durable permettant de mieux répondre aux enjeux des territoires :

- ✓ en s'appuyant sur les projets de territoire et les priorités définies par les intercommunalités pour définir des priorités conjointes,
- ✓ en différenciant l'accompagnement des territoires par rapport à leur niveau de difficulté,
- ✓ en mobilisant les politiques régionales pouvant répondre aux besoins des territoires,
- ✓ en complétant par des moyens spécifiques comme levier de développement et d'émergence de projets
- ✓ en veillant à l'association étroite des habitants (et notamment des jeunes) au pilotage des projets de territoire.

La Région, en s'appuyant sur les intercommunalités en charge de l'animation et de la coordination de la politique de la ville, dans le cadre de cette démarche veillera à la bonne articulation de ses interventions avec l'État et à l'intégration des travaux dans les nouveaux contrats de ville.

Le développement social du territoire : accompagner durablement la transformation économique, écologique, urbaine et sociale des territoires dans une perspective de réduction des inégalités territoriales.



Modalités d'accompagnement des projets

Ce que la Région souhaite soutenir :

La Région souhaite accompagner les projets des territoires favorisant le bien être et le mieux vivre ensemble :

Les projets devront contribuer à la transformation sociale du territoire en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial, en impliquant le plus grand nombre.

L'objectif de cette démarche est de réduire les inégalités sociales et territoriales et cela passe donc par un accompagnement régional différencié, afin de favoriser les territoires les plus en difficultés.

4 types d'accompagnement de la Région Nord - Pas de Calais (cf. fiches techniques)

L'accompagnement de ces dynamiques se fait dans le cadre d'un processus qui comprend différentes étapes. Ces différentes étapes, graduées, sont nécessaires pour permettre la participation des tous les citoyens.

- ✓ **Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés** des acteurs et partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement ;
- ✓ **Développer les expérimentations et les innovations** permettant de développer les compétences citoyennes et entrepreneuriales ;
- ✓ **Structurer le développement social durable**, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et notamment les habitants
- ✓ **Investir dans la Gestion Urbaine et de Proximité**, afin d'améliorer le cadre de vie.

Des projets d'envergure locale ou régionale pour les habitants

Les projets pourront contribuer à l'appropriation des projets structurants du territoire régional par les habitants, afin de les engager dans les grands débats de société. Par ailleurs, la mobilisation citoyenne peut se faire en lien avec de grands équipements régionaux (comme le Louvre-Lens, Nausicaa à Boulogne) utilisés à ce titre comme des leviers de mobilisation.

Seront recherchés également la mise en réseau des projets au niveau intercommunal et les échanges de pratiques au niveau régional, afin de favoriser la mutualisation et de valoriser les savoirs faire des porteurs de projets de la région.

Pour vous aider dans votre réflexion

La Région a mis en place une ruche à projets permettant à chacun de partager ses expériences et projets et de voir l'ensemble des projets qui se font, à l'échelle régionale :

www.larucheaprojets.nordpasdecals.fr

Plusieurs niveaux d'accompagnement des projets des territoires

1. Opérations locales

À l'échelle communale / locale

- ✓ Actions visant à favoriser la capacité d'agir des habitants sur un quartier déterminé dans le cadre de la politique de la ville.
- ✓ Actions favorisant le développement de projets locaux de cohésion sociale.

À visée intercommunale

- ✓ Actions portées par des opérateurs intercommunaux.
- ✓ Actions visant à développer une approche commune d'une (ou de) thématique(s) déterminée(s).

2. Opérations régionales

- ✓ Opérateurs œuvrant dans un cadre défini et en partenariat avec les intercommunalités sur l'ensemble du territoire régional

A noter :

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre stratégique du projet de territoire. La coordination des actions devra être recherchée au niveau des intercommunalités.

Contacts

Direction de Partenariats Internationaux et Régionaux
Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Bâtiment VEROSE - 413 avenue du Président HOOVER
59555 LILLE CEDEX

Sabrina CASTEL : 03 28 82 79 52 – Frédéric AUTIN : 03 28 82 79 31
sabrina.castel@nordpasdecals.fr – frederic.autin@nordpasdecals.fr



Fiche 1 : Mobiliser tous les publics, y compris les plus éloignés des acteurs institutionnels et socio-culturels

Les actions menées en « politique de la ville » par et pour les habitants s'inscrivent dans un processus qui comprend différentes démarches :

- 1/ mobiliser, notamment les publics les plus éloignés (objet de la présente fiche) ;
- 2/développer les capacités, à travers des expérimentations locales et les développements d'innovations sociales ;
- 3/accompagner et structurer le développement social des territoires.

Ces trois démarches sont complémentaires. L'objectif est de permettre d'inclure progressivement de nouveaux publics et de permettre la montée en qualification des actions, vers des démarches intégrées ayant un impact sur le développement du territoire.

1. Principes généraux

La question de la participation de tous est un enjeu central de transformation sociale. Une attention particulière est à porter auprès des personnes les plus vulnérables.

Participation et non-participation ?

On s'inquiète à juste titre du fait que certains publics ne participent pas ou très peu. Le même constat est fait partout : les jeunes, les personnes issues de l'immigration, les personnes ayant le plus faible niveau d'instruction ne viennent pas ou peu dans les dispositifs de démocratie participative. On oublie trop souvent de signaler aussi que la plupart des actifs entre 25 et 50 ans ne viennent pas non plus. En fait les instances mises en place sont largement centrées sur les plus âgés et les inactifs.

Il n'y a donc pas qu'une difficulté sociale à faire venir des publics mal insérés, il y a dans le même temps une difficulté générale à intéresser les citoyens à la construction du bien commun. La citoyenneté ne peut pas être attirante pour les plus défavorisés si elle ne l'est pas pour chacun. Vouloir impliquer toutes les catégories sociales est légitime à condition de ne pas considérer que l'implication va de soi pour une catégorie de la population. Des efforts diversifiés doivent être faits pour toucher tous ceux qui ne se sentent pas concernés.

Extrait du rapport « La politique régionale de démocratie participative : une nouvelle ambition » octobre 2011

Cette première étape de processus a pour but d'emmener les **habitants dans des démarches permettant le passage de la capacité individuelle** (que chacun a indéniablement, c'est l'expertise d'usage) **au « pouvoir d'agir »** (inscrire chacun dans un groupe d'intérêt, une communauté de reconnaissance et d'appartenance, pour que se construise une dynamique collective susceptible d'agir sur la société et les organisations).

Cette démarche nécessite, en préalable :

- d'aider les individus à s'investir dans un groupe ou projet collectif en levant certains barrières ou craintes ;
- de former des communautés d'intérêt en libérant la parole et en la rendant active à travers l'élaboration de projets collectifs (micro initiatives) ;
- d'accompagner les habitants dans leur lecture de l'environnement institutionnel et des organisations de leur territoire (accès à l'expertise).

2. Les objectifs

A ce titre, les projets de mobilisation des publics éloignés devront :

- Encourager la **prise d'initiatives** à travers l'implication des habitants autour, notamment, de microprojets pour et par les habitants d'un quartier ;
- Permettre **l'accompagnement des habitants dans la conception à la réalisation** de leur(s) projet(s), afin de confronter les idées à leur réalisation ;
- **Faciliter le développement de compétences et la capacité à s'impliquer à plus long terme** dans de nouvelles démarches visant le développement de la cité ;
- **Favoriser les débats démocratiques et la décision collective** associant les acteurs représentant la société civile (acteurs économiques de proximité, centres sociaux, associations ...) et les habitants.





Fonds de Participation des Habitants

Les Fonds de Participation des Habitants du Nord-Pas de Calais seront principalement mobilisés. Avec 115 associations gestionnaires et la réalisation de 3 800 microprojets en 2012, ils maillent largement les territoires de la région les plus en difficulté.

Le Fonds de Participation « Culture » renforce la capacité d'impulser des projets visant la démocratisation culturelle.

Les Fonds Locaux d'Initiative Pays (FLIP) constituent une alternative comparable mais sur des territoires plus ruraux, à l'échelle des Pays.

3. Périmètre d'intervention

Principes généraux :

- S'inscrire dans une démarche démocratique, permettant l'expression des habitants.
- Le périmètre de projets n'est pas nécessairement connu en amont (=initiative des habitants).

Thématiques : participation des habitants, démocratie participative, citoyenneté.

Techniques : analyse de l'existant et de l'opportunité de la démarche. Pas d'analyse du contenu a priori.

Financier :

- demande plancher à 2 000 €
- Co-financement des collectivités locales de 30 % minimum.

4. Personnes ressources

* Artois et Bassin Minier du Pas de Calais :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecalais.fr

* Hainaut Cambrésis et Douaisis :

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecalais.fr

* Littoral :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecalais.fr

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecalais.fr

* Métropole lilloise :

Amélie ANTOINE – 03 28 82 79 67 – amelie.antoine@nordpasdecalais.fr



Fiche 2 : Développer les expérimentations et les innovations sociales

Les actions menées en « politique de la ville » par et pour les habitants **s'inscrivent** dans un processus qui comprend différentes démarches :

1/ mobiliser, notamment les publics les plus éloignés ;

2/ développer les capacités, à travers des expérimentations locales et les développements d'innovations sociales (objet de la présente fiche) ;

3/ accompagner et structurer le développement social des territoires.

Ces trois démarches sont complémentaires. L'objectif est de permettre d'inclure progressivement de nouveaux publics et de permettre la montée en qualification des actions, vers des démarches intégrées ayant un impact sur le développement du territoire.

1. Principes généraux

Le développement de démarches expérimentales et innovantes doit être le laboratoire permettant d'éveiller une citoyenneté active (se forger un avis critique, savoir débattre) et le développement de compétences entrepreneuriales (permettant l'autonomie et la confiance en soi et la capacité à proposer), afin de développer des projets de qualité.

Appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'empowerment.

Si l'initiative citoyenne ne peut se décréter « du haut », la puissance publique peut par contre la reconnaître et lui donner les moyens de se développer. Cette [...] orientation vise à encourager l'autonomie de la société civile sous ses différentes formes, à libérer l'initiative, à favoriser l'existence de contre-pouvoirs c'est-à-dire d'espaces critiques et créatifs, à favoriser une démocratie d'implication et à donner le droit à l'interpellation : à créer ainsi les conditions pour une construction plus inclusive de l'intérêt général.

Ces enjeux dépassent l'échelle de la politique de la ville en ce qu'ils interrogent de façon large le fonctionnement démocratique. On ne saurait considérer que ces questions existent seulement dans les quartiers populaires et encore moins dans les seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont ainsi posés de façon plus large la possibilité d'un droit d'interpellation c'est-à-dire d'initiatives citoyennes participant au débat public sur des questions locales ou nationales en complément d'une démocratie de représentation ainsi que les enjeux de la place et de la reconnaissance du tissu associatif dans sa diversité et les conditions de l'existence d'une démocratie participative.

Extrait du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, juillet 2013¹.

Cette deuxième étape du processus vise la production de résultats concrets ; la participation des habitants doit impacter le territoire dans lequel vivent les habitants.

La capacitation, par l'acquisition de compétences citoyennes et entrepreneuriales, doit permettre :

- de commencer « l'empowerment » dans la proximité ;
- de mobiliser l'art et la convivialité pour favoriser l'expression des habitants ;
- de voir et de vivre l'association non en tant que consommateur de service mais en tant qu'acteur en capacité de proposer, inventer, innover ;
- d'encourager une « politique de petit pas », permettant de valoriser les réalisations et un sentiment de réussite à travers la conduite des projets réalisés ;
- d'assurer une véritable transparence sur les projets : expliquer les réussites mais aussi les échecs, ainsi que leurs raisons ;
- d'inscrire la co-construction des projets avec les habitants comme un principe, contributif de la dynamique du territoire. Les actions portées par les habitants doivent constituer des

¹ Rapport complet « Le pouvoir d'agir : pour une réforme radicale de la politique de la ville » juillet 2013 : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-participation-habitants_ok.pdf



- réponses cohérentes, complémentaires et articulées avec les actions des acteurs socioculturels et institutionnels ;
- d'apporter une contribution significative à l'animation territoriale et régionale.

2. Les objectifs

A ce titre, les projets d'expérimentation et d'innovation devront :

- Mettre en évidence **l'originalité et la créativité de la démarche**, en prenant bien en compte le contexte territorial et les projets déjà existants afin d'en tenir compte ;
- Favoriser le **développement de capacité et de connaissance des autres**, aussi bien à travers les parcours individuels que le renforcement du réseau d'acteurs ;
- **La démarche doit s'inscrire dans un processus à forte valeur ajoutée pour les acteurs et individus** : travail sur les représentations des personnes, l'identité des lieux, le processus et le choix du meilleur médium (culturel, événementiel, festif, ...) ainsi que sur la capacité à évaluer son action, la faire évoluer et la diffuser ;
- S'inscrire dans une **logique de programmation territoriale**, pilotée par les collectivités territoriales compétentes.



L'opération régionale « Nos Quartiers d'Été » (NQE), fondée en 1990 a toujours su s'adapter et évoluer au fil des années. Au travers de cette opération, le Conseil Régional soutient, avec les collectivités territoriales, une politique d'animation sociale et culturelle visant à la fois l'émancipation de l'individu, le développement de sa citoyenneté et la consolidation du lien social entre les habitants, les générations et les territoires. NQE constitue un laboratoire d'expériences innovantes qui sait associer habitants, collectivités territoriales et acteurs de quartier dans un processus partagé.

3. Périmètre d'intervention

Principes généraux : priorisation avec intercommunalité, mise en évidence d'un processus.

Thématiques : participation des habitants, innovations sociales.

Techniques : animation de réseau, implication des habitants, plus values du processus et du projet, capacité à l'évaluer et le faire évoluer.

Financier :

- demande plancher à 2 000 €
- Co-financement des collectivités locales de 30 % minimum.

4. Personnes ressources

* Artois et Bassin Minier du Pas de Calais :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecals.fr

* Hainaut Cambrésis et Douaisis :

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecals.fr

* Littoral :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecals.fr

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecals.fr

* Métropole lilloise :

Amélie ANTOINE – 03 28 82 79 67 – amelie.antoine@nordpasdecals.fr



Fiche 3 : Accompagner et structurer le Développement Social Durable

Les actions menées en « politique de la ville » par et pour les habitants s'inscrivent dans un processus qui comprend différentes démarches :

1/ mobiliser, notamment les publics les plus éloignés ;

2/ développer les capacités, à travers des expérimentations locales et les développements d'innovations sociales ;

3/ accompagner et structurer le développement social des territoires (objet de la présente fiche).

Ces trois démarches sont complémentaires. L'objectif est de permettre d'inclure progressivement de nouveaux publics et de permettre la montée en qualification des actions, vers des démarches intégrées ayant un impact sur le développement du territoire.

1. Principes généraux

Le **développement social d'un territoire** doit s'appuyer sur des projets structurants, inscrits dans la démarche de l'intercommunalité et en co-construction avec les habitants. Il s'agit bien de faire dialoguer collectivités et acteurs concernés par le développement local.

Le Développement Social Durable des Territoires (DSDT)

Le Conseil Régional a décidé de réformer son action en matière de politique de la ville, pour l'inscrire dans une stratégie de développement social durable des territoires.

Le Conseil Régional a ainsi confirmé son ambition à ce sujet sur la base de deux objectifs :

- réaffirmer et redéfinir son engagement, dans une **démarche de développement**, en faveur d'une plus grande cohésion sociale et territoriale, ne se limitant pas aux seuls territoires urbains ; reformuler ses interventions pour les repositionner dans le cadre d'une **stratégie centrée sur les territoires les plus en difficulté**, assise en premier lieu sur ses compétences et ses politiques de droit commun, en associant étroitement les habitants concernés.

L'utilisation croisée d'une dimension stratégique (via le conventionnement) et programmatique (à travers l'appui aux projets de cohésion sociale et ceux relevant d'autres politiques Régionales de « droit commun ») engage la Région à concevoir un cadre d'intervention concerté avec les intercommunalités en charge du pilotage de la politique de la ville 2014-2020.

De manière transversale, la participation des habitants est un vecteur majeur de transformation sociale durable des territoires et leur contribution dans l'élaboration des politiques publiques doit être encouragée et renforcée. Il s'agit d'une condition impérieuse de réussite du DSDT.

Cette troisième étape du processus est celle qui permet de donner une place réelle aux habitants dans la co-décision, aux côtés de collectivités territoriales, en permettant de :

- développer des formes structurées de participation des habitants ;
- renforcer l'accès à des moyens d'expression et de formation de groupes d'habitants ;
- créer des espaces de dialogue et confrontation des points de vue
- inventer de nouvelles formes de collaboration permettant la gestion des conflits pour que les décisions intègrent l'expression de toutes les parties prenantes.





2. Les objectifs

Dans ce cadre, les projets structurants de développement social durable local viseront à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer leur implication, pour :

- Faire des habitants des acteurs indispensables à la co-construction de réponses adaptées à leurs besoins. Il s'agit de donner **aux habitants la capacité à négocier avec les pouvoirs publics** dans la recherche de l'intérêt collectif ;
- Avoir une réelle capacité à **fédérer un ensemble d'acteurs** autour d'un projet concerté, partagé et d'ampleur importante. Le projet pourra avoir des liens avec d'autres projets sur la commune et/ou l'intercommunalité ;
- Contribuer à **l'attractivité du territoire**, en terme de développement d'activités et d'image ;
- Avoir des retombées positives mesurables en termes d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale, **contribuant au projet du territoire et à ses objectifs stratégiques** ;
- Permettre aux habitants de **participer au processus de suivi et d'évaluation des actions publiques conduites**, notamment celles relevant d'une proposition directe des habitants.

3. Périmètre d'intervention

Principes généraux : priorisation avec intercommunalité, inscription en cohérence avec les priorités du territoire, coordination entre financeurs.

Thématique : cadre de vie, participation des habitants.

Techniques : analyse des plus values et de l'apport du projet à la dynamique du territoire ; capacité à s'évaluer, se diffuser et s'autonomiser.

Financier :

- demande plancher à 5 000 Euros (projet structurant)
- Co-financement des collectivités locales de 30 % minimum.

4. Personnes ressources

* Artois et Bassin Minier du Pas de Calais :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecals.fr

* Hainaut Cambrésis et Douaisis :

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecals.fr

* Littoral :

Déborah FACON – 03 28 82 79 32 – deborah.facon@nordpasdecals.fr

Frédéric AUTIN – 03 28 82 79 31 – frederic.autin@nordpasdecals.fr

* Métropole lilloise :

Amélie ANTOINE – 03 28 82 79 67 – amelie.antoine@nordpasdecals.fr



Fiche 4 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

1. Principes généraux

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un élément important de la politique de la ville, qui permet d'intégrer la résolution de problèmes de la vie quotidienne dans les projets de quartiers, et doit pouvoir s'appuyer sur une **volonté politique forte** traduite dans le projet de territoire et le contrat de ville.

La gestion urbaine de proximité a pour finalité de faire progresser la qualité et la cohérence des services urbains de proximité afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, en les associant à la définition du projet. Elle permet ainsi d'associer les habitants à la requalification et au changement d'image des quartiers.

La GUP recouvre donc l'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier. Au-delà de cette large définition, ces actes et projets doivent veiller à **intégrer la participation des habitants comme un élément transversal pris en compte de la réflexion, à la réalisation puis au fonctionnement courant des réalisations urbaines**. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.

Les actions présentées devront s'appuyer sur une **analyse de l'existant**. Un diagnostic partagé associant tous les acteurs concernés devra mettre en évidence les manques et les dysfonctionnements sur le quartier et prévoir **des principes de suivi et d'évaluation**.

2. Objectifs

La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- d'**améliorer la qualité de vie** des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;
- de contribuer à **améliorer l'ambiance urbaine** et à **renforcer la qualité des équipements et services urbains** ;
- de contribuer à **lutter contre la faible attractivité des logements**, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- de mieux **coordonner les acteurs**, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de **clarifier les modalités de gestion** entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
- de prendre en compte le souci de **qualification des agents de proximité** et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
- de **pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements** réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants ;
- d'assurer la **qualité des investissements** réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique, ...) ;
- de **valoriser l'image** de ces quartiers.

Les actions présentées devront donc relever de l'une des thématiques suivantes :

- La première mise en œuvre d'un programme d'actions de gestion urbaine de proximité.
- La mise en œuvre d'Ateliers de Travaux Urbains (ATU) visant à associer les habitants à la définition des projets urbains du quartier (espaces publics, nouveaux équipements, création de liaisons douces, ...)
- La création de jardins communautaires participatifs.
- La mémoire des quartiers en mutation.





- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100.000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional.
- L'appropriation des nouveaux espaces urbains.
- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces.
- La création et le renouvellement des Fonds de Travaux Urbains (FTU)

3. Périmètre d'intervention

Principes généraux : Quartiers relevant de la géographie prioritaire du territoire

Thématique : cadre de vie

Financier :

Il s'agit de financements d'investissement et de fonctionnement d'ampleur limitée :

- demande plancher à 5 000 Euros (projet structurant)
- plafond de financement à 150 000 Euros en investissement
- plafond de financement à 20 000 euros en fonctionnement

4. Personne ressource

Contact

- Direction de l'Aménagement Durable
- Conseil Régional Nord-Pas de Calais
- Siège de Région - 151 avenue du Président HOOVER
- 59555 LILLE CEDEX

Priscille DOLEZ : 03-28-82-79-63 → priscille.dolez@nordpasdecals.fr